

- 15° **1315.** Valbonnais, *Histoire du Dauphinè* (Genève. 1722), p. 273. — La date 1315 n'est pas expressément citée ; mais elle est suffisamment indiquée.
- Id. *Almanach . . . historique de la ville de Lyon, etc.*, pour 1788 (chez Aimé De La Roche), p. 95.

Enfin, il est un groupe d'historiens qui ont toujours soutenu que Lyon n'avait jamais été séparé de la France, s'attachant en général « à établir que la domination française, sous laquelle ils écrivaient, avait toujours été « prédominante (1). » Je citerai, à titre d'exemple, Ruby (2), Dupuys (3), Saint-Aubin (4), l'abbé de Camps (5).

On sait d'ailleurs que sous l'ancien régime l'histoire ne s'écrivait guère librement.

Pour toucher à tel ou tel point des annales de la « Monarchie », que d'esprit, que de courage parfois, ne fallait-il pas ! Il serait facile d'en administrer la preuve (6).

(1) F. de Rlpert-Monclar, *Essai sur la domin. des Emp. d'Ail, en Dauph. et en Prov. au moyen âge*. (Position des thèses soutenues par les élèves de l'École des Chartes — promotion 1863-1864 —). Paris, 1864.

(2) *Rubys*, p. 266 et p. 299.

(3) Dupuy, *Traitez touchant les droits du Roy*. (Paris, 1655), p. 866.

(4) Saint-Aubin, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1666), p. 70-74.

(5) *Camps* (abbé de) ; *Bibl. nat. mss. de Camps*, t. 41. f° 533 r\ Du même abbé, V. une lettre du 1^{er} janvier 1703, où il dit que Lyon a toujours été au roi. (Lettre publiée par M. Allut dans son Inventaire des mss. de Guicbenon, p. 98.)

(6) On sait que le Père Daniel, à l'apparition de son Histoire de France, vit un journal du temps porter contre lui une *accusation de lèse-majesté* « pour avoir, disait-on, retranché quatre rois à la première race, et